



Sommation de paiement par un artisan couvreur

Par **Xavier Chouzy**, le **26/09/2008** à **22:59**

bonjour

je suis actuellement en conflit avec un artisan couvreur, qui me somme de payer via un huissier de justice, problème je ne veux pas payer vu la qualité des travaux effectués (le solin fuyait pendant environ 2 mois laissant la maison sous l'eau), la toiture ne se conforme pas au plan fourni (une panne au lieu de deux...).

Dois-je faire constater par un expert les malfaçons??? (sachant qu'il n'a même pas retiré un recommandé lui indiquant celles-ci)

Et surtout par qui??? un expert en bâtiment, un artisan confirmé, un huissier???

Merci d'avance pour vos réponses, si possible me répondre rapidement SVP.

cordialement

Par **superve**, le **26/09/2008** à **23:46**

Bonjour

Tout dépend de l'urgence...

Si vous pouvez attendre quelques temps, laissez au couvreur le bénéfice d'initier l'action.

Soit il vous assigne, soit il lance à votre encontre une procédure d'injonction de payer (une ordonnance vous sera signifiée, vous aurez un mois pour faire opposition).

Lors de l'audience, présentez vous devant le juge muni de toutes les pièces utiles (ainsi, le cas échéant, que d'un constat d'huissier) et contestez fermement la prestation, demandez au juge d'ordonner une mesure d'expertise.

Vous pourrez être amené à faire l'avance des frais d'expert (ainsi, bien évidemment que des frais d'huissier) mais si vous gagnez, tous ces frais pourront (à la bonne volonté du juge) être mis à la charge de l'artisan.

S'il y a urgence, vous pouvez lancer une action à l'encontre du couvreur, en référé, le schéma est le même (huissier, audience, expert etc), vous pouvez vous faire assister d'un avocat.

N'hésitez pas.

Bien cordialement.